



Règlement Rando Gravel L'ORLÉANAISE de L'OLC

1. Nature de l'épreuve et organisateur :

L'ORLÉANAISE gravel est une randonnée cycliste sur route et chemins se déroulant au départ du Parc de Loire à Saint-Jean-le-Blanc le samedi 27 juin 2026 organisé par le club ORLÉANS LOIRET CYCLISME.

La randonnée se déroule sur route et chemins ouverts à la circulation et aucun classement ne sera donné à l'arrivée.

4 parcours de randonnées sont prévus (20 km, 50 km, 90 km et 130 km) pour découvrir la région et se dépasser physiquement.

Les participants pourront parcourir un des quatre parcours qu'ils auront sélectionné à allure libre, dans les limites des barrières horaires fixées par l'organisation.

2. Parcours

4 parcours sont proposés au départ du Parc de Loire de l'Île Charlemagne :

Parcours	Longueur	Dénivelé	Remarques
La Petite Vadrouille de Loire	20 kms	56m	Format découverte à partir de 5 ans. Les transitions entre les secteurs gravel empruntent des routes avec des pistes cyclables ou des routes secondaires avec peu de trafic routier automobile.
Entre Loire et Val	52kms	170m	Départ le long de la Loire puis découverte des sentiers du Val
L'Odyssée Ligérienne	90kms	288m	Départ le long de la Loire puis passage dans le val et aux portes de Sologne
Les Ducs d'Orléans	130km	490m	Départ le long de la Loire, passage dans le val et découverte des sentiers de la Sologne

La P'tite Vadrouille de Loire est un parcours fléché et balisé, ne nécessitant pas d'avoir un compteur gps.

Les parcours (50, 90 et 130 km) seront disponibles par GPX au plus tard la veille de l'épreuve sur le Facebook "Orléans Loiret Cyclisme" seront téléchargeables au départ sur compteur gps ou sur téléphones.

Les participants doivent respecter l'itinéraire prévu par la trace GPX fournie par l'OLC. En cas d'erreur de parcours, ils devront rejoindre cet itinéraire à l'endroit exact où ils l'ont quitté.

Les points de passage nécessitant l'attention des randonneurs pourront être amenés à être signalés sur le gpx sous forme d'alerte GPS de type "virage dangereux" "pentes raide" etc.

3. Code de la route :

La randonnée cyclotouriste n'est pas prioritaire. Les participants sont donc tenus de respecter le code de la route. Sur les routes ouvertes à la circulation, les participants doivent emprunter les parties droites de la chaussée et assurer leur propre sécurité en adaptant leur vitesse.

4. Assistance :

Il est de la responsabilité de chaque participant de s'arrêter pour donner l'alerte en cas de chute d'un autre participant.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé sur les sentiers. L'assistance personnelle est strictement limitée aux zones de ravitaillement. L'assistance technique est autorisée entre participants.

5. Respect de l'environnement :

En tant que cycliste inscrit, vous vous engagez à respecter la nature qui vous entoure et à veiller à ne pas l'endommager. Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritrus sur la voie publique ou dans la nature est interdit, de même pour les déchets biodégradables.

En tant que participant, vous vous engagez à ramener tous vos déchets et à les déposer dans des poubelles, par exemple celles mises à disposition par les organisateurs au départ et aux points de ravitaillement.

6. Matériel vélo :

Le participant utilise un vélo de type Gravel ou VTT en parfait état de circulation.

Les **vélos à assistance électrique non débridés sont tolérés pour la randonnée** mais ils doivent être en parfait état de fonctionnement et avec une charge de batterie suffisante pour réaliser l'entièreté du parcours sélectionné.

Les vélos couchés, trottinette électriques, les engins à roues ou à roulettes, motorisés ou non, sont formellement interdits sur le parcours

RECOMMANDATIONS : Pour pallier à d'éventuelles défaillances techniques, il est recommandé aux participants d'avoir un kit de réparation, avec notamment :

- une pompe ;
- des chambres à air de rechange ;
- une bombe anti-crevaisson ;
- un multitool ;
- un dérive chaîne ;
- un téléphone portable ;
- des attaches rapides

Protection : le port d'un casque à coque rigide est obligatoire tout au long de l'épreuve, le port de gants ou de mitaines est fortement recommandé.

Prévoir une tenue adaptée à la météo (*lunette de soleil, veste, par exemple*).

Les traces sont prévues pour être praticables le jour de la randonnée, néanmoins si le terrain ne le permet pas, les randonneurs sont invités à emprunter la section impraticable en mettant pied à terre.

7. Ravitaillement :

Prévoir un bidon d'eau (ou plus au regard de la météo). Celui-ci pourra être rempli aux points de ravitaillement.

Trois points de ravitaillements sont prévus, un au départ sur le Parc de Loire (pour les 4 parcours), un à Saint Cyr en Val (pour 3 parcours) et un à Chaumont sur Tharonne (pour le 130km).

- 50 km : ravitaillement à Saint Cyr en Val et au village d'arrivée (2 ravitos)
- 90 km : ravitaillement à Saint Cyr en Val à l'aller, au retour, puis au dernier ravitaillement au village arrivée (3 ravitos) un point d'eau est aussi disponible à Ardon.
- 130 km : Ravitaillement à Saint Cyr en Val à l'aller, à Chaumont sur Tharonne à mi-parcours, à Saint Cyr en Val au retour puis dernier ravitaillement au village arrivée. (4 ravitos)

Des conteneurs seront à disposition des participants pour le dépôt de détritus à chaque point de ravitaillement.

RECOMMANDATIONS : Pour éviter toute défaillance physique entre les points de ravitaillement il est recommandé d'emporter un en-cas (gels, pâte de fruits, gâteaux).

8. Condition de participation :

La participation est ouverte à tous et à toutes, licencié(e)s ou non licencié(e)s. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Les mineurs sont acceptés à partir de 5 ans.

Un bracelet de couleur vous sera octroyé, la couleur de ce bracelet correspond à la trace que vous avez choisi lors de votre inscription, elle vous donne le droit au nombre de ravitaillement prévu sur la dite trace.

Pour participer à la randonnée, il faut rassembler les conditions suivantes :

- Chaque participant atteste sur l'honneur qu'il est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il a choisi et avoir pris connaissance du parcours et des consignes de sécurité ;
- Posséder une assurance responsabilité civile ;
- Accepter le présent règlement ;
- Être à jour de son inscription avant de récupérer son bracelet de course .

9. Comportement, discipline et sécurité

Le participant s'engage à respecter le règlement de L'Orléanaise Gravel par l'OLC, il s'engage à respecter le code de la route et l'environnement (cf. paragraphes 3 et 5) et à se soumettre aux injonctions des organisateurs ou des autorités locales.

9. Assurance et dommage :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur souscrit à une assurance responsabilité civile. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité.

Ni l'organisateur, ni son assureur, ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants en cas de chute ou de vol. Il appartient à chacun de se garantir contre ce type de risques. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance de leurs biens pendant l'épreuve.

Domage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels pendant l'Evènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout vol ou dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun

Il appartient au participant de se garantir et d'être en possession d'une assurance individuelle "accident" couvrant les éventuels frais. Les licenciés bénéficieront des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type de randonnée.

Dans le cas contraire, il est de leur intérêt ainsi que de celui des non licenciés de souscrire l'assurance adaptée proposée par la fédération ou l'assureur de leur choix.

Les participants s'engagent sous leur responsabilité et par leur inscription, ils acceptent de respecter toutes les clauses en intégralité et d'avoir pris conscience des risques liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

Les frais des soins médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement restent à la charge des participants. Il appartient à chaque participant de se porter mutuellement assistance en cas de besoin et de prévenir les secours. Si vous êtes témoin d'un accident, donnez rapidement et correctement l'alerte. En cas d'impossibilité de joindre l'organisation, les participants peuvent appeler directement les organismes de secours (15 Samu, 17 Police secours, 18 Pompiers).

En cas de nécessité, l'organisateur mettra à disposition, et dans l'intérêt de la personne secourue, tous les moyens appropriés. La personne secourue supportera les frais résultant de l'emploi de ces moyens exceptionnels et devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée.

Il est du seul ressort du participant de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti. En France, depuis la loi n°2002-276 du 27 février 2002 : les communes peuvent exiger une participation financière aux frais liés à des opérations de secours ou d'assistance médicale.

10. Annulation et modification :

L'organisation se réserve le droit de mettre une barrière horaire, de modifier les parcours ou d'annuler la manifestation (en cas d'intempérie par exemple).

Chaque participant a la possibilité lors de son inscription de souscrire une assurance couvrant les risques d'annulation.

La demande de remboursement se fera via une interface dédiée à laquelle vous aurez accès via votre contrat d'assurance. Il vous sera demandé de motiver votre demande et de fournir un justificatif pour valider ce remboursement.

11. Droit à l'image :

En acceptant le présent règlement, le participant quel que soit son âge, autorise l'organisateur et les médias à « utiliser » son image (photos ou vidéo) dans le cadre de sa communication sur la randonnée susvisée. L'organisateur s'interdit toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement.

12. Inscription :

Inscription avant le 20/06/2026 (20 juin) via la plateforme PROTIMING.

Tarifs :

Tableau des tarifs L'Orléanaise gravel par l'OLC 2026			
	Prix en ligne licencié FFC	Prix en ligne non-licencié FFC	Prix sur place
20 km	3,00 €	3,00 €	3,00 €
50 km	6,00 €	9,00 €	11,00 €
90 km	9,00 €	12,00 €	14,00 €
130 km	12,00 €	15,00 €	17,00 €

Frais d'inscription :

Des frais de gestion de la plateforme d'inscription s'ajoutent au tarif d'inscription.

Pour des raisons de logistiques, toute inscription sur place sera majorée de 2 €, à l'exception du parcours découverte de 20 km « La P'tite Vadruille de Loire ».

Départ et arrivée :

Samedi 27 juin 2026 à l'entrée du Parc de Loire (l'Île Charlemagne) 21 rue de la Chevauchée à Saint-Jean-le-Blanc.



Les horaires de départ sont fixés :

Parcours	1er départ	Dernier départ
20km	9h	10h30
50km	7h15	10h
130km / 90km	7h15	9h

Il vous appartient d'adapter l'heure de votre départ au regard de la distance que vous souhaitez parcourir et de votre niveau / vitesse.

Le participant émargera 2 fois, la première fois pour la remise du bracelet de couleur au départ, et une seconde fois à son arrivée au village arrivée. ce dans un besoin de sécuriser le parcours et connaître les personnes encore présentes sur les différentes traces.

Si toutefois pour quelques raisons possible il ne vous serait pas possible de revenir au village d'arrivée merci de prévenir les équipes de bénévoles sous le poste facebook le plus récent de la page avec votre nom prénom la trace empruntée et si vous êtes en sécurité.

Si votre inscription a été réalisée avec le tarif licencié, merci de vous munir de votre licence pour vérification lors du retrait de votre bracelet de couleur.

Les points de ravitaillement de Saint Cyr en Val et Chaumont sur Tharonne seront fermés à compter de 15 h.

L'Organisateur se réserve le droit d'augmenter le nombre de ravitaillements ou de les déplacer sur les parcours pour s'adapter aux conditions météorologiques (chaleur).